

Compte rendu des décisions du Conseil de gouvernance prises en sa réunion du 27 mars 2020

A. Points de gestion courante

A.1 Approbation de l'ordre du jour

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve l'ordre du jour modifié de la séance du 27 mars 2020.

A.2 Approbation du rapport des discussions de la réunion du 14 février 2020

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve le rapport des discussions de la réunion du 14 février 2020.

A.3 Donations

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte que la procédure de « Know Your Customer » (KYC) a été appliquée dans le cadre des donations présentées. Il accepte les donations proposées et remercie les généreux donateurs.

Conformément à la loi du 27 juin 2018, ces donations sont sujettes à l'approbation du Ministre ayant la Justice dans ses attributions.

A.4 Délégations du Conseil de gouvernance – renouvellement

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve le renouvellement des lettres de délégations de signatures au Recteur, aux doyens, aux directeurs de centres interdisciplinaires et à la directrice administrative et mandate le Président à les signer.

A.5 Rapport annuel 2019 du Conseil de gouvernance

Décision : Le Conseil de gouvernance arrête le rapport d'activités 2019 de l'Université et mandate le Président à valider la version mise en page.

A.6 Indicateurs de performance 2019

Le contrat d'établissement 2018-2021 avec l'État prévoit l'engagement de l'Université sur un certain nombre d'indicateurs de performance. L'Université rend ainsi annuellement compte de l'exécution de ce contrat, tel que prévu par la loi.

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte des indicateurs de performance du contrat d'établissement au 31 décembre 2019. Le rapport annuel d'exécution de ce contrat sera adressé au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, conformément à la loi du 27 juin 2018.

A.7 Prise de participations – mise à jour

Actuellement, l'Université détient des participations dans les entités suivantes :

- Fondation Restena
- Fondation de l'Université
- Digital Tech Fund SCA
- Information Technology for transitional Medicine (ITTM) SA
- GIE « Centre de gestion pour la formation continue et professionnelle universitaire »
- GIE « Luxembourg European Research & Administration Support » (LERAS)
- Luxembourg Agency for Research Integrity (LARI) asbl

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte des prises de participation de l'Université.

A.8.a Rapports 2019 d'exécution de conventions pluriannuelles – Activités d'enseignement et de recherche en médecine

La convention pluriannuelle 2018-2021 sur les activités d'enseignement supérieur et de recherche en médecine prévoit que le rapport annuel d'exécution soit soumis au Conseil de gouvernance et approuvé par lui.

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve le rapport annuel 2019 relatif à la convention pluriannuelle 2018-2021 sur les activités en médecine.

A.8.b Rapports 2019 d'exécution de conventions pluriannuelles – Activités d'enseignement et de recherche en matière d'espace

La convention pluriannuelle 2018-2021 sur les activités d'enseignement supérieur et de recherche en matière spatiale prévoit que le rapport annuel d'exécution soit soumis au Conseil de gouvernance et approuvé par lui.

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve le rapport annuel 2019 relatif à la convention pluriannuelle 2018-2021 sur les activités en matière spatiale.

A.9 Accord-cadre avec le Ministère de l'Économie – « Digital Procurement »

Le point est retiré de l'ordre du jour

A.10.a Conventions de coopération interuniversitaire – nouvelles conventions

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve la signature des conventions de coopération interuniversitaire avec

- le Polytechnique Montréal (Canada) ;
- l'Université d'Aizu (Japon) ;
- l'Università del Piemonte Orientale (Italie);
- l'Université de Bretagne Sud (France) ;
- la German University in Cairo (Égypte).

A.10.b Conventions de coopération interuniversitaire – renouvellement de conventions

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve le renouvellement des conventions de coopération interuniversitaires avec

- l'Université d'Ottawa (Canada) ;
- la Chulalongkorn University (Thaïlande) ;
- l'Università Roma Tre (Italie) ;
- la Haute Ecole Libre Mosane (Belgique).

A.11 Congé scientifique – rapport

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte d'un rapport de congé scientifique.

A.12 Liste des formations de l'année académique 2020-2021 – ratification

Décision : Tenant compte

- de sa décision du 6 décembre 2019 d'arrêter la liste des formations pour l'année académique 2020-2021 sous réserve de modifications discutées en séance ;
- des modifications apportées par le rectorat à cette liste ;

le Conseil de gouvernance ratifie

- la liste des formations pour l'année académique 2020-2021 telle que présentée en cette séance ;
- les frais d'inscription pour l'année académique 2020-2021 tels que présentés en cette séance.

A.13 Statistiques des inscriptions académiques au 31 décembre 2019 – information

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte des statistiques des inscriptions académiques au 31 décembre 2019.

A.14 Médaille de l'Université

Décision : Tenant compte de sa décision du 1^{er} octobre 2016, le Conseil de gouvernance attribue la Médaille de l'Université conjointement à titre posthume aux feus époux André et Henriette Losch pour la grande générosité témoignée envers l'Université.

A.15.a Primes 2019 – Recteur, secrétaire général, secrétaire générale adjointe – décision

Décision : Tenant compte

- de la recommandation du comité des ressources humaines et des rémunérations ;
- sur base des engagements contractuels, de l'inclusion de la somme considérée dans le budget 2019 de l'Université ;

le Conseil de gouvernance arrête les primes du Recteur, du secrétaire général et de la secrétaire générale adjointe.

A.15.b Primes 2019 – Vice-recteurs, Directrice administrative et financière, doyens, directeurs – notification

Tenant compte

- de la recommandation du comité des ressources humaines et des rémunérations ;
- sur base des engagements contractuels, de l'inclusion de la somme considérée dans le budget 2019 de l'Université ;

le Conseil de gouvernance prend acte de la proposition du Recteur concernant les primes de performance des vice-recteurs, de la directrice de l'administration et des finances, des doyens et des directeurs des centres interdisciplinaires.

B. Points d'ordre général

B.1 Informations du Président du Conseil de gouvernance et suivi de la réunion du 14 février 2020

B.2 Informations du Commissaire du Gouvernement

B.3 Rapport d'activités et de gestion du Recteur

B.4 COVID-19 – situation à l'Université

B.5.a) Arrêt des comptes annuels 2019 de l'Université

Décision : Tenant compte :

- des documents soumis au Conseil de gouvernance par le rectorat ;
- des présentations faites par le Rectorat et le réviseur d'entreprises agréé ;
- de l'avis du conseil universitaire en sa séance du 11 mars 2020 ;
- de la recommandation du comité du budget, des finances et des participations ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance

- arrête les comptes de l'Université au 31 décembre 2019 ;
- donne décharge au rectorat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2019 ;
- décide d'affecter les résultats de l'exercice 2019 (4.998.422,31 €) à la réserve ;
- prie le Gouvernement en Conseil de lui donner décharge pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2019.

B.5.b) Lettre de recommandations du réviseur d'entreprises (« management letter ») suite à la révision des comptes annuels 2019

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte des principales constatations contenues dans la lettre de recommandations suite à la révision des comptes annuels 2019. Il demande au Recteur de présenter sa réponse à la lettre de recommandations de l'auditeur (« management letter ») à la prochaine réunion. Un plan d'action devra être présenté afin de remédier aux remarques de la lettre de recommandations.

Le Conseil de gouvernance mandate le comité du budget, des finances et des participations à faire le suivi des points ouverts de la lettre de recommandation du réviseur d'entreprises.

B.6 Formation médicale – Bachelor en médecine

Par la convention pluriannuelle 2018-2021 concernant les activités d'enseignement et de recherche en médecine, l'Université s'est engagée à ouvrir un programme de bachelor en médecine à l'année académique 2020-2021. Afin de mettre en place ce programme, le Conseil de gouvernance a engagé le 30 janvier 2019 Monsieur Gilbert Massard qui a pris ses fonctions de professeur ordinaire le 1er juin 2019.

Décision : Tenant compte

- des engagements pris par l'Université dans le cadre de la convention pluriannuelle 2018-2021 du 9 juillet 2018 ;
- de la prise en compte de la formation dans le budget approuvé 2020 ;
- de la prise en compte des besoins en infrastructure et support ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance arrête la création du programme « Bachelor en médecine » (180 ECTS) /FSTM/ à partir de l'année académique 2020-2021.

Le Conseil de gouvernance invite le Recteur à tenir compte des recommandations communiquées par le comité de médecine.

Le Conseil de gouvernance arrête la suppression de la filière « Médecine » du « Bachelor en sciences de la vie ». Les nouvelles inscriptions sont clôturées avec celles de l'année académique 2019-2020.

B.7 C2DH – organisation

Le mandat de Monsieur Andreas Fickers en tant que directeur du C2DH venant à terme en septembre 2021, le Recteur propose d'engager une procédure de renouvellement du mandat. Cette procédure doit être approuvée par le Conseil de gouvernance.

Décision : Tenant compte de la proposition du Recteur, le Conseil de gouvernance engage la procédure de renouvellement du mandat du directeur du centre interdisciplinaire C2DH, conformément à l'al. [160] du ROI.

B.8 Divers

